

Devoteam annonce avoir racheté une partie de ses BSAR et s'engage à désintéresser le marché en France en se portant contrepartie à l'achat des BSAR restants sur Euronext Paris pendant 5 jours de bourse au prix de 0,65 euro par BSAR

Paris, le 30 mai 2011

La société Devoteam (la "**Société**") a procédé en novembre 2006 à une émission d'obligations à bons de souscription d'actions remboursables (les "**OBSAR**") avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (voir prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers - l'« **AMF** » - n° 06-321 en date du 25 septembre 2006).

Les 944 105 BSAR (Code ISIN FR0010379529) détachés des OBSAR donnent chacun le droit de souscrire une action Devoteam au prix de 36 euros du 3 novembre 2006 (la « **Date d'émission** » des BSAR) jusqu'au 3 novembre 2012 (la « **Date d'échéance** »). Les BSAR ont été admis aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris ("**Euronext Paris**") à l'expiration d'une année après leur émission, soit le 5 novembre 2007.

Dans le cadre de l'émission des OBSAR, les principaux actionnaires (les « **Cédants** ») avaient cédé des BSAR au prix unitaire de 1,10 euro à moins de cent cadres et mandataires sociaux du groupe Devoteam (les "**Managers**"), lesquels avaient pris des engagements contractuels tels que l'inscription obligatoire des BSAR au nominatif, le non exercice des BSAR pendant les 2 premières années, la faculté d'exercice progressif des BSAR les années suivantes, l'obligation de revente aux Cédants au prix d'achat sur demande des Cédants en cas de départ de l'entreprise.

Les Managers sont, depuis le 3 novembre 2010, libres de céder l'intégralité de leurs BSAR.

En raison de l'évolution du cours de l'action Devoteam depuis l'émission des BSAR et de leur durée de vie résiduelle, les BSAR ont perdu de leur valeur et nombre de Managers souhaitent les céder alors que la liquidité du marché est très faible. Depuis leur 1^{ère} cotation, les BSAR n'ont été effectivement cotés qu'une séance sur cinq pour des volumes limités à 850 titres en moyenne par séance avec échanges.

Dans ce contexte, la Société a proposé de racheter les BSAR aux principaux Managers et d'aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires en leur faisant prendre l'engagement de réinvestir la totalité du produit de cession des BSAR dans des actions Devoteam (le "**Réinvestissement**") et de conserver lesdites actions jusqu'à la date d'Echéance. Le prix de rachat unitaire des BSAR, soit 0,65 euro, a fait l'objet d'une expertise indépendante réalisée par Invest Securities, disponible sur le site internet de la Société (www.devoteam.com). Les principaux Managers, qui possèdent plus de 50% des BSAR émis et de 67% des BSAR détenus par l'ensemble des Managers, ont accepté cette proposition.

Corrélativement, afin d'assurer un traitement égalitaire et une liquidité à l'ensemble des titulaires de BSAR (autres Managers, autres souscripteurs de BSAR à l'origine, acquéreurs de BSAR sur le marché secondaire), Devoteam se portera contrepartie à l'achat de toute quantité de BSAR au même prix de 0,65 euro par BSAR sur Euronext Paris pendant 5 jours de bourse consécutifs. Ainsi tout titulaire de BSAR souhaitant céder des BSAR devra passer auprès de son intermédiaire financier un ordre de vente stipulé au prix de 0,65 euro par BSAR, du 31 mai 2011 au 6 juin 2011 inclus.

Il est précisé que les titulaires de BSAR cédant des BSAR dans le cadre de cette offre de désintéressement ne seront tenus à aucun engagement de réinvestissement du produit de cession dans des actions Devoteam. Le Réinvestissement des principaux Managers en actions sera réalisé sur la base de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes des cours de l'action Devoteam constatés sur Euronext Paris pendant les 5 jours de bourse consécutifs courant du 31 mai 2011 au 6 juin 2011 inclus. Les actions seront achetées à Devoteam, qui détient des actions acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

L'ensemble de ces mesures a été examiné et autorisé à l'unanimité par le Conseil de Surveillance du 30 mai 2011, les membres du Conseil titulaires de BSAR s'étant abstenus. Le Conseil de Surveillance a constaté que cette opération permet de préserver la motivation des Managers, assure un traitement équitable de l'ensemble des titulaires de BSAR et évite une dilution potentielle des actionnaires de la Société, dans la mesure où l'ensemble des BSAR rachetés seront annulés conformément à l'article L. 225-149-2 du Code de commerce et au contrat d'émission.

A propos de Devoteam :

Devoteam est un groupe de conseil en technologies de l'information et de la communication créé en 1995.

La combinaison d'une offre de conseil et d'une offre de solutions technologiques permet à Devoteam d'apporter à ses clients un conseil indépendant et des solutions performantes dans l'alignement de l'infrastructure technique de leur système d'informations avec leurs objectifs stratégiques.

Devoteam a réalisé un chiffre d'affaires de 495 M€ et une marge d'exploitation de 6% en 2010. Le Groupe compte 4.664 collaborateurs dans vingt quatre pays d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Cotation : Euronext (Eurolist compartiment B) depuis le 28 octobre 1999

Membres des indices CACS, CACMS de NYSE Euronext et du Gaia index

ISIN : FR 0000073793, Reuters : DVTM.PA, Bloomberg : DEVO FP

www.devoteam.com

Direction : Stanislas de Bentzmann, Co-président du Directoire, stanislas.de.bentzmann@devoteam.com

Communication financière : Evelyne Broisin & Grégoire Cayatte, finance@devoteam.com, tel : + 33 1 41 49 48 48
